



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

Tests salivaires dans les écoles du Val-de-Marne : du mythe à la réalité !

Depuis une semaine, les premiers tests salivaires sont organisés dans des écoles du département.

Ainsi, en début de semaine dernière, des écoles de la circonscription de Sucy-en-Brie ont été « choisies » pour passer ces tests, via des laboratoires privés.

D'autres écoles volontaires, qui connaissent pourtant un grand nombre de contaminations, se sont vues proposer une campagne de tests au mieux dix jours plus tard, comme l'élémentaire Langevin à Choisy-le-Roi (4 classes fermées le 16 mars au matin), voire n'ont pas reçu de réponse, malgré une demande formulée par l'IEN et l'équipe enseignante, telle la primaire Hautes Bruyères à Villejuif (11 élèves positifs, 2 classes fermées, 65 élèves cas contacts, 3 agents positifs, 2 ATSEM cas contacts).

Une fois de plus le Ministre veut se décharger sur les enseignants

Une fois encore, le Ministre et ses représentants tentent de transférer sur les directeurs d'école et les adjoints la charge administrative particulièrement lourde de l'organisation des tests salivaires.

Ainsi, d'après un courrier reçu par les directeurs de Vitry 1 et Chevilly, ceux-ci devraient effectuer une extraction sur ONDE et demander aux enseignants de copier-coller le contenu du fichier dans un tableau de consentement des parents, en supprimant les noms des élèves ne souhaitant pas être testés. Enfin, ils devraient renseigner les numéros de Sécurité Sociale, le sexe de chaque enfant concerné par les tests et les mails des familles...

Par contre, dans la circonscription de Sucy-en-Brie, les directeurs ont été informés par l'IEN qu'il y aura « 2 animateurs détachés par la Mairie pour la saisie du fichier informatique (notamment écrire l'adresse mail et le numéro de sécu) ».

Dans les faits, les demandes faites aux équipes enseignantes sont donc à géométrie variable, d'une circonscription à l'autre, voire d'une commune à l'autre, en fonction des accords passés avec les municipalités et du laboratoire (4 infirmières pour 1 labo et une seule pour un autre).

Le SNUDI-FO 94 rappelle que la saisie de ce type d'informations et la communication avec les laboratoires ne relèvent ni des obligations de service des professeurs des écoles, ni des fonctions des directeurs d'école qui sont définies dans les articles 2 à 4 du décret n°89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école.

Personne ne peut donc être contraint d'assurer des missions qui ne sont pas les siennes, pour lesquelles il n'est ni formé, ni rémunéré.

Des tests sans résultats, des résultats sans tests, et des tests payants

Dans une circonscription, au 16 mars, plus d'une semaine après le passage de ces tests, il apparaît qu'aucun directeur des écoles concernées n'a été destinataire des résultats et n'a reçu de consignes des autorités sanitaires, dans le cas où des élèves ou des adultes se seraient révélés positifs à la COVID-19.

Alors que chaque famille est censée recevoir les résultats du test salivaire, nombreuses sont celles qui ont alerté (voire rendu responsables) les directions d'école du fait qu'elles n'avaient toujours rien reçu de la part de l'ARS

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL

Fax : 01.43.77.31.29 - email : 94snudifo@gmail.com - internet : snudifo94.fr



snudifo94 -

☎ 01.43.77.66.81



@SNUDIFO94

ou du laboratoire privé ayant procédé à ces tests ! Ainsi, dans des écoles de la Queue-en-Brie, après sondage dans les classes, il s'avère même que seulement 1/5ème des familles concernées ont reçu les résultats des tests ! Pire, des familles ont reçu un résultat de test alors que leur enfant ne faisait pas partie de la liste des volontaires, et d'autres ont été destinataires de résultats ne concernant pas leur propre enfant !

Cette situation est d'autant plus scandaleuse que les parents et les personnels sont tous saisis d'une très grande inquiétude face à l'accélération de la circulation du virus et l'augmentation très importante des contaminations dans les écoles, notamment avec les différents variants.

Cerise sur le gâteau, dans une école où huit enseignants étaient volontaires pour passer le test, un seul a reçu le résultat par la poste (les 7 autres n'ont rien reçu), accompagné, à sa grande surprise, d'une facture de 49,59 euros !!! Visiblement ce n'est pas le seul enseignant dans cette situation puisque l'IEN de la circonscription a écrit aux collègues de centraliser les noms des personnels concernés.

Mais de qui se moque-t-on ? Non seulement les personnels enseignants ne sont pas considérés par le gouvernement comme personnels prioritaires à risque pour bénéficier de la vaccination, mais ils devraient payer les tests salivaires réalisés sur leur lieu de travail par des laboratoires privés ! Une honte !

Des « médiateurs lutte anti-covid » ?

Suite à la polémique sur le rôle des enseignants dans la mise en œuvre des tests salivaires dans les écoles, le Ministre de l'Education nationale avait annoncé le recrutement de 1 700 « étudiants en médecine, en pharmacie, ou dans d'autres domaines ».



Les enseignants pourront, une fois de plus, apprécier la valeur des annonces du Ministre, en prenant connaissance de [l'appel à candidatures](#) lancé par la Direction académique du Val-de-Marne (similaire à celui des autres départements), faisant état du recrutement de médiateurs Lutte Anti-Covid (LAC), embauchés en qualité de contractuels pour une durée de trois mois et rémunérés au SMIC. Au vu des conditions d'emploi et de rémunération, ainsi que des risques de contamination à la COVID 19, il n'est pas incertain qu'une fois de plus cette annonce de recrutement se limite à une annonce...

Le SNUDI-FO 94 intervient immédiatement auprès de la Direction Académique :

- ☞ pour rappeler qu'aucun directeur, qu'aucun adjoint, ne peut être contraint de faire un travail administratif qui ne rentre pas dans ses obligations de service et demander que dans toutes les circonscriptions les opérations de saisie (mails et numéros de sécurité sociale...) soient réalisées par des personnels dépêchés pour cela.
- ☞ pour exiger que les tests soient entièrement gratuits pour les personnels volontaires et par conséquent que toutes les factures envoyées aux enseignants soient entièrement payées par l'Education nationale !
- ☞ pour demander que les écoles soient destinataires des résultats (anonymes) de la campagne de tests pour chaque classe et que toutes les mesures sanitaires en cas de COVID avéré soient immédiatement mises en œuvre
- ☞ pour exiger qu'une véritable campagne de tests, de traçages et d'isolement soit organisée systématiquement dans les écoles dès qu'un cas positif est signalé afin de garantir la protection des personnels et des élèves
- ☞ pour exiger que tous les enseignants volontaires puissent bénéficier de la vaccination
- ☞ pour exiger le recrutement immédiat d'enseignants, d'infirmières et de médecins de l'Education Nationale fonctionnaires d'Etat !

Créteil le 16 mars 2021

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats – 94000 CRETEIL ☎ 01.43.77.66.81
Fax : 01.43.77.31.29 – email : 94snudifo@gmail.com – internet : snudifo94.fr –  snudifo94 -  @SNUDIFO94